




Published on *Douanes sénégalaises* (<http://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > Recrutement et Formation

Recrutement et Formation

	CONDITIONS ACCÈS A L'ECOLE DES DOUANES (admis sur concours)
	CONDITIONS ACCÈS A L'ECOLE DES AUXILIAIRES DES DOUANES (formation payante)

La formation en Douane

Le souci de fournir des recettes budgétaires au Trésor Public, de sauvegarder l'économie nationale contre les agressions de toutes sortes (fraude, dumping, contrefaçon...) et de protéger la santé des populations préoccupe de nos jours l'Administration des Douanes.

Pour atteindre les objectifs fixés par les autorités du pays, les agents des Douanes se doivent d'être suffisamment formés, autant en matière douanière que dans d'autres domaines comme le transport, la logistique, l'économie, les sciences et les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

Pour répondre à ce besoin l'Administration des Douanes a, décidé de la mise en place d'une politique de formation adaptée à ses besoins.

● I – OBJECTIFS

Les différents Directeurs généraux des Douanes ont fait de la Formation, une priorité.

Il s'agit de former des agents performants, capables de réagir efficacement devant toute situation.

Pour ce faire, ils devraient pouvoir en permanence :

- lire tous les documents douaniers, commerciaux, bancaires et administratifs ;
- commander des hommes, en imposant la discipline dans les rangs;
- procéder à une vérification correcte des marchandises ;
- procéder à la liquidation et au recouvrement des droits et taxes dus sur ces marchandises;
- reconnaître et identifier les containers et marchandises;
- contrôler les moyens de paiement;
- écorer les colis au débarquement et à l'embarquement des marchandises ;
- surveiller les marchandises et moyens de transport;

- exécuter les opérations de contrôle des marchandises en circulation ou en détention ;
- tenir les différents registres de Douane;
- utiliser le système informatique GAÏNDE;
- lutter efficacement contre la fraude, le trafic illicite de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

La Direction générale des Douanes a également tenu à matérialiser le partenariat avec le secteur privé en ouvrant une « section des Auxiliaires des Douanes » au niveau de l'école des Douanes.

L'objectif ainsi visé est de former les partenaires du service des douanes dans leurs différents domaines d'activités pour faciliter la collaboration entre les acteurs.

● II – RECRUTEMENT

Le recrutement se fait exclusivement par concours organisés pour l'accès aux différents corps du personnel de l'Administration des Douanes.

Ces concours sont organisés par la voie directe, pour les sénégalais âgés de 20 à 30 ans, jouissant d'une bonne moralité et aptes physiquement à servir sur tout le territoire de jour, comme de nuit.

Il se fait également par la voie professionnelle pour les agents des Douanes en activité.

Enfin, au titre des emplois réservés (20 à 35 ans) pour le personnel militaire et les anciens militaires totalisant au moins 5 ans de service militaire.

Beaucoup d'auditeurs venant des pays amis (Iles Comores, Tchad, Congo et Guinée-Bissau) sont formés à l'Ecole des Douanes.

● III – STRUCTURES DE FORMATION

L'Ecole des Douanes est considérée comme la principale structure qui assure la formation des agents des Douanes. A ce titre, depuis 1970, elle a assuré la formation de tous les agents des Douanes des hiérarchies B2, B4 et C1 aux métiers des Douanes. Il s'agit des Contrôleurs (recrutés parmi les titulaires du baccalauréat ayant réussi au concours d'entrée et reçu deux années de formation), des Sous-officiers(recrutés parmi les titulaires du baccalauréat ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu deux années de formation), des Agents de Constatation (recrutés parmi les titulaires du brevet de fin d'études Moyennes ayant réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation), des Agents Brevetés(recrutés parmi les titulaires du brevet de fin d'études Moyennes ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation) et des Préposés des Douanes recrutés parmi les titulaires du certificat de fin d'études élémentaires ayant servi sous les drapeaux , réussi au concours d'entrée et reçu une année de formation.

Depuis 1974 l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), devenue l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) assure, en rapport avec la Direction générale des Douanes, la formation des Inspecteurs et Officiers des Douanes (recrutés parmi les titulaires d'une maîtrise de l'enseignement supérieur ayant réussi au concours d'entrée à l'ENA Section Douanes et des Contrôleurs et Sous-officiers des douanes en activité ayant réussi au concours d'entrée).

● IV – LE CONTENU DE LA FORMATION

Comme pour toute formation professionnelle, des enseignements sont dispensés dans ces structures afin de fournir aux futurs agents des Douanes tous les outils indispensables à l'exercice de leurs fonctions.

Des cours théoriques sont dispensés sur les matières principales suivantes :

- Législation et Réglementation Douanières;
- Procédures Douanières;
- Contentieux Douanier;
- Tarif Douanier;
- Organisations Internationales à caractère économique (UEMOA, OMD, ACP-UE, OMC);
- Organisation et Exécution du Service.
- Informatique douanière.

D'autres matières importantes sont également enseignées sous forme de cours théoriques. Il s'agit de :

- l'Economie du Sénégal appelée géographie économique;
- les Transports internationaux;
- l'Informatique générale;
- l'Education physique;
- l'Instruction Militaire;
- le Transit, la Manutention et la consignation;
- le Renseignement;
- l'Anglais;
- l'Armement;
- les Finances Publiques;
- la Comptabilité commerciale;
- la Rédaction Administrative
- le Droit Administratif.
- Le Secourisme;
- Les Transmissions;
- La Conduite automobile.

La formation revêt par ailleurs des aspects pratiques qu'il convient de satisfaire avec des stages et visites d'entreprises.

Pour les élèves agents des Douanes, il s'agit non seulement de vivre l'expérience des bureaux et brigades des Douanes, mais

encore de s'informer amplement sur la vie des entreprises, leur fonctionnement et leurs contraintes.

Pour les élèves auxiliaires des Douanes, les stages en entreprise et dans les bureaux des douanes permettent non seulement de constater de visu le déroulement des opérations d'importation, d'exportation et leur traitement administratif, mais encore de renseigner amplement sur les règles de fonctionnement et les contraintes du service des douanes.

● V – LES FORMATEURS

Les cours sont dispensés par un personnel expérimenté. Il s'agit en général des agents des Douanes dont la vocation à enseigner ne fait l'objet d'aucun doute. Ils mènent des recherches sur des domaines très pointus de la réglementation et de la pratique douanière.

Et depuis quelques années, l'Ecole des Douanes fait appel au personnel retraité du service des Douanes pour faire bénéficier, aux élèves et auditeurs, de leurs expériences.

L'Ecole des Douanes et l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) font également appel à des compétences de l'université, de l'enseignement secondaire, de la fonction publique, de l'Etat-major Général des Forces Armées et du Secteur Privé pour dispenser des cours théoriques et pratiques dans des domaines divers mais utiles pour l'exercice des métiers de Douane. L'Administration des Douanes utilise depuis un moment le E. Learning (enseignement à distance) du programme de l'OMD pour le renforcement des capacités de son personnel.

Conditions d'accès à l'école des Douanes

● I. Dispositions communes à toutes les sections

- Etre de nationalité sénégalaise;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité;
- Etre reconnu indemne de toute affection handicapante pour j'exercice du métier;
- Avoir un dossier de candidature ayant reçu l'agrément du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

L'accès aux différents corps est réservé aux candidats ayant réussi aux examens de sortie de l'Ecole des Douanes pour les sections C1 (Préposés). B4 (Agents de constatation et Agents Brevetés) et B2 (Contrôleurs et Sous-officiers) et de l'ENA pour la section A (Inspecteurs).

Les élèves inspecteurs des Douanes sont formés à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Le chef du Bureau du Recrutement et de la Formation initiale (BRFI) est chargé du suivi et de la coordination de leur formation tant sur le plan administratif que pédagogique, en collaboration avec la Direction de l'ENA.

● II. Disposition

A/ Section C1 (Préposés des Douanes)

1/ Mode de recrutement:

Par voie de concours direct et au titre des emplois réservés.

2/ Conditions exigées:

a) Pour le recrutement direct des Préposés:

– Etre âgé de 20 ans au moins et 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours)

– Avoir accompli son temps de service militaire (2 ans).

b) Pour les emplois réservés

– Etre âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;

– Avoir accompli au moins cinq (05) ans de service militaire.

3) Diplômes requis:

Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires ou tout autre diplôme admis en équivalence par les autorités nationales compétentes.

B/ Section B4 (Agents brevetés et agents de constatation)

1) Mode de recrutement

Par voie de concours direct et au titre des emplois réservés ou par voie de concours professionnel.

2) Conditions exigées

a) Pour le recrutement direct des Agents Brevetés

– Etre âgé de 20 à 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours) ;

– Avoir accompli son temps de service militaire (2 ans).

b) Pour le recrutement direct des Agents de constatation

– Etre âgé de 20 à 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours) ;

– Présenter un certificat de position militaire attestant du statut de civil du candidat.

c) Pour les emplois réservés

– Etre âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;

– Avoir accompli au moins cinq (05) ans de service militaire.

d) Pour le recrutement par voie de concours professionnel

- Etre âgé de 50 ans au moins au plus au 1er janvier de l'année du concours) ;

- Avoir accompli quatre (04) ans de services effectifs à la Douane dont deux (02) ans au moins dans le corps des Préposés.

3) Diplômes requis

Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou tout autre diplôme admis en équivalence par les autorités nationales compétentes.

C/ Section B2 (Contrôleurs et Sous-officiers)

1) Mode de recrutement

Par voie de concours direct et au titre des emplois réservés ou par voie de concours professionnel.

2) Conditions exigées

a) Pour le recrutement direct des Sous-officiers

- Etre âgé de 20 à 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours) ;
- Avoir accompli son temps de service militaire (2 ans).

b) Pour le recrutement direct des Contrôleurs

- Etre âgé de 20 à 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Présenter un certificat de position militaire attestant du statut de civil du candidat.

c) Pour les emplois réservés

- Etre âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;
- Avoir accompli au moins cinq (05) ans de service militaire.

d) Pour le recrutement par voie de concours professionnel

- Etre âgé de 50 ans au moins au plus au 1er janvier de l'année du concours) ;
- Avoir accompli quatre (04) ans de services effectifs à la Douane dont deux (02) ans au moins dans le corps des agents brevetés ou dans celui des agents de constatation.

4) Diplômes requis

Baccalauréat ou tout autre diplôme admis en équivalence par les autorités nationales compétentes.

Conditions d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) -Concours direct

Etre titulaire d'une maîtrise complète ou diplôme de « BAC + 4 » classé par la commission nationale compétente.

Etre âgé de 18 ans au moins et 33 ans au plus au 1er janvier de l'année du recrutement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- une demande manuscrite, datée et signée, adressée au Directeur général de l'ENA;
- une photo d'identité récente;
- une photocopie du diplôme certifié conforme;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise;

- un certificat de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois (indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit au congé de longue durée) ;
- une fiche de renseignement à retirer à l'ENA;
- une quittance de paiement des frais d'inscription 8.000 F;
- une enveloppe (petit format) timbrée, à l'adresse permanente du candidat.

Conditions d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Concours professionnel

Etre âgé de 55 ans au plus au t= janvier de "année du recrutement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- une demande manuscrite, datée et signée, adressée au Directeur général de l'ENA;
- une photo d'identité récente;
- une photocopie du diplôme certifié conforme;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité;
- un acte de nomination:
 - dans la hiérarchie A ou B, pour ce qui est du cycle A (il faut 5 ans de services effectifs dans un des corps concernés).
- un certificat administratif mentionnant le grade, le matricule de solde et l'ancienneté dans la Fonction publique, signé par l'autorité chargée de l'administration du candidat;
- une fiche de renseignement à retirer à l'ENA, suivant la section choisie;
- une quittance de paiement des frais d'inscription 10.000 F ;
- une enveloppe (petit format) timbrée, à l'adresse permanente du candidat.

Ecole des auxiliaires des Douanes

● HISTORIQUE

L'École des Auxiliaires de la Douane a été créée en 2000. Il a ouvert ses portes en 2001 sous la direction de l'Inspecteur Général d'Etat, Boubacar CAMARA, alors Directeur général des Douanes.

La formation proposée est de haut niveau:

Bac et Maîtrise pour une durée de 20 mois.

Deux (02) filières ont été proposées

- Déclarant en douane: Bac exigé
- Technicien Supérieur de Transit: Maîtrise

RESULTATS

D.S.T.

	DST1	DST2	DST3	DST4	DST5	DST6
Inscrits	13	02	12	11	09	08
Admis	11	02	12	08	06	04
Pourcentage	84,61 %	100 %	100 %	72,72 %	66,66 %	50 %

D.D.D.

	DDD1	DDD2	DDD3	DDD4	DDD5	DDD6
Inscrits						
Admis						
Pourcentage	100 %	93,33 %	66,66 %	90,90 %	68,75 %	96,15 %

● FORMATION

I. FILIERES PROPOSEES

- (1) Technicien supérieur du transit (Maîtrise ou Diplôme déclarant + 5 ans d'expérience professionnelle)
- (2) Déclarant en douane (Bac ou diplôme assistant + 5 ans d'expérience professionnelle)
- (3) Assistant déclarant (1ère - Terminale)
- (4) Consignataire, manutentionnaire pour technicien supérieur de transit et déclarant en douane.

II. MATIERES

- (1) essentiellement douanières
 - législation, Système Harmonisé, Contentieux et Procédures
 - autres
- (2) autres matières
 - Transit
 - Transport logistique
 - GAÏNDE
 - Facturation
 - Manutention portuaire et consignation
 - Initiation à la bureautique

III. MOYENS

- Salles climatisées
- Salle informatique
- Vidéo projecteur
- Une équipe de 40 formateurs douaniers et privés de haut niveau
- Stage de deux mois en entreprise
- Cours du soir: 14h30 - 20h30

● OBJECTIFS - TRIPLE

- (1) Former des cadres supérieurs bien imprégnés des réalités modernes de la douane, du transit, des métiers des auxiliaires:
 - Aptés à intégrer des groupes de haut niveau pour réfléchir et prendre des mesures économiques et financières;

- En mesure de diriger efficacement, à orienter et conseiller les entreprises ouvertes au commerce extérieur;
- Capables de créer et gérer des sociétés de transit;
- Connaissance de manière approfondie dans la gestion des dossiers contentieux et procédures devant les tribunaux.

(2) Former des déclarants en douane maîtrisant les procédures de dédouanement, les techniques du transit, la facturation, la manutention et la consignation.

(3) Former des aides-déclarants et connaissant les différentes formalités du dédouanement et les procédures d'enlèvement.

● TARIFS

* Assistant déclarant ADD (classes 1ère et Tle)

Inscription : 35 000 F

Scolarité : 35 000 F

Durée de la formation : 10 mois

Inscription : Début Décembre

* Diplôme de Déclarant (BAC)

Inscription : 60 000 F

Scolarité : 55 000 F

Durée de la formation : 20 mois

Inscription : En Octobre

* Diplôme de Technicien Supérieur (DST)

Inscription : 100 000 F

Scolarité : 65 000 F

Durée de la formation : 20 mois

Inscription : En Novembre

* Nombre de place limité

● INSCRIPTION

I. Dépôt dossier comprenant

- 4 photos
- 1 demande manuscrite
- 1 extrait de naissance
- 1 copie légalisée du diplôme

II. Admission

(1) Sur titre

DDD : BAC

DST : Maîtrise

(2) Autres

a) ADD : classes 1ère ou Tle

b) DDD : Moyenne 12 ADD + 5 ans expérience

c) DST: Diplôme DDD + 5 ans expérience
